BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

IVe REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 28 DECEMBRE 2023

<u>Président de séance</u> :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

<u>Secrétaires de séance</u> :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
  Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**
  Quatrième Secrétaire parlementaire

<u>Ordre du jour</u> :

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, **dossier n° 073**.
- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, **dossier n° 074**.

La séance plénière du jeudi 28 décembre 2023 s'est ouverte à 09 heures 10 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 16
- absents non excusés : 05
- présents : 50
- procurations : 15
- votants : 65

2. Les annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 27e séance, tenue le lundi 18 décembre 2023 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 décembre 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du vendredi 21 juillet et du mardi 26 septembre 2023 mis à la disposition des députés, ont été adoptés.

3. L'examen des dossiers n°073 et n°074

3.1- La présentation de la synthèse du rapport général unique de la COMFIB

Le rapport n°2023-042/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Mamadou YARO, Rapporteur général, a recommandé l'adoption des deux projets de loi de règlement, exercices 2021 et 2022.

3.2- La présentation des synthèses des rapports pour avis des quatre autres commissions générales

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), à travers la présentation des synthèses de leurs rapports respectifs, ont émis des avis favorables à l'adoption des deux projets de loi.

4. Le débat général

4.1- Les questions et les préoccupations des députés

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- le remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à tort en 2018, au profit de la Commission de l'UEMOA ;
- la non prise en compte au niveau des perspectives en matière de politique monétaire, de l'éventualité d'une monnaie dans le cadre de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ;
- le niveau d'endettement du Burkina Faso ;
- le rôle du Comité national de la dette publique ;
- la question de la création d'une unité spéciale pour le recouvrement des Restes à recouvrer ;
- la réduction du nombre de véhicules du Parc automobile de l'Etat.

4.2- Les réponses du Gouvernement

Sur **le remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à tort en 2018, au profit de la Commission de l'UEMOA**, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a indiqué que dans le cadre de la réciprocité au niveau des missions diplomatiques, il est prévu une exonération de la TVA sur les acquisitions. L'UEMOA, qui a effectué une opération d'acquisition sur laquelle la TVA a été appliquée, a réclamé un remboursement. Au regard des textes en vigueur, le Ministre a relevé que cette situation peut se produire si les opérations ont été effectuées en toutes taxes comprises (TTC)

ou au regard du volume des opérations traitées par l'Administration au cours d'une année donnée. Ses services ont ainsi procédé à la prise en charge de ladite TVA.

S'agissant de **la non prise en compte au niveau des perspectives en matière de politique monétaire, de l'éventualité d'une monnaie dans le cadre de l'Alliance des Etats du Sahel (AES)**, le Ministre a tenu à préciser le contexte en rappelant qu'il s'agissait des lois de règlement, exercices 2021 et 2022. Il a souligné que des réflexions sont en cours pour la prise en compte de la préoccupation qui est d'actualité au niveau de l'AES. Il a informé les députés que la création d'une nouvelle monnaie est une préoccupation complexe qui nécessite des préalables.

En ce qui concerne **le niveau d'endettement du Burkina Faso,** le Ministre a reconnu que le niveau d'endettement va en crescendo. Cependant, il a indiqué que dans le cadre de la réalisation d'investissements au profit des populations par l'Etat, le Gouvernement a recours à l'endettement pour combler le déficit budgétaire. Il a ajouté que la dette s'accroit en raison de l'indisponibilité de la dette concessionnelle. Le Gouvernement est ainsi obligé de recourir au marché régional qui devient de plus en plus difficile.

Concernant **le rôle du Comité national de la dette publique**, le Ministre a reconnu qu'il n'est pas souvent consulté. Il a indiqué que l'observation de la Cour des comptes a été prise en compte et a été notifiée aux structures chargées de la dette qui doivent, au préalable, requérir l'avis de ce Comité avant toute opération. Cependant, il a révélé que le Gouvernement envisage la prise de mesures d'allègement pour les cas de dettes spécifiques notamment celles contractées auprès des partenaires bilatéraux.

Sur **la question de la création d'une unité spéciale pour le recouvrement des Restes à recouvrer**, le Ministre a rassuré la Représentation nationale qu'il a été créé une Direction des opérations spécifiques. Cette Direction est rattachée au Directeur général des impôts qui est chargé de mettre en place une Unité spéciale de recouvrement forcé pour prendre en charge toutes les questions complexes de recouvrement.

S'agissant de **la réduction du nombre de véhicules du Parc automobile de l'Etat**, le Ministre a indiqué que le Gouvernement est dans ce processus.

Il a ainsi développé un logiciel de gestion du parc automobile. En outre, le Ministre a annoncé la prise de certaines mesures notamment :

- la suspension, en 2023, d'acquisition de nouveaux véhicules ;
- la prise d'un décret qui dispose que les membres du Gouvernement n'ont droit qu'à un seul véhicule de fonction ;
- la mise en place d'une plateforme digitale de vente aux enchères des véhicules réformés.

4.3- Le vote

(Le quorum est passé à 16 absents excusés, 02 absents non excusés, 16 procurations, 53 présents, 69 votants, suite à l'arrivée de députés absents lors de l'appel et d'un député porteur d'une procuration en cours de séance)

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, les deux projets de loi, soumis au vote, ont été adoptés à l'unanimité des 69 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le samedi 30 décembre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant révision de la Constitution, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 12 heures 06 minutes.

Ouagadougou, le 28 décembre 2023

Le Président de séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION * BURKINA FASO * Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire